

REUNION DU 12 JANVIER 2012 A 19 H 00

L'an deux mil douze, le douze janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur RONGRAIS Max, Maire.

Etaient présents : MM. RONGRAIS Max, LAROCHE Pierre, BELLENCONTRE Dominique, FRICHOT Pascal, MMES. HOMMET Madeleine, DESBARATS Martine et OUSSAGHIRI Nicole.

Etaient absents excusés : M. LETELLIER Eric et MME. NORMAND Micheline.

DELIBERATION N° 01/2012 CONCERNANT LA PVR SPECIFIQUE POUR L'AMENAGEMENT D'UN TRONÇON DE LA VOIE ET DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC, ROUTE DE LOUVERSEY :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2° d, L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 1^{er} mars 2002 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de SAINTE-MARTHE.

Vu l'accord de M. BOURLIER de payer un équipement propre concernant la partie électrique.

Considérant que l'implantation de futures constructions dans la route de Louversey implique l'aménagement d'un tronçon sur une longueur de 90m de cette route consistant en :

- la création d'un accotement côté Ouest.
- une partie des travaux de mise aux normes puis de création de nouveaux points lumineux, compris sur deux branches du réseau d'éclairage public et portant sur 540m au total.

Considérant que le côté Est de la route est entièrement constitué de propriétés déjà bâties.

Considérant que sur le côté Ouest de la route, il y a lieu de décompter les zones non constructibles (présomption de marnières).

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 : d'engager la réalisation des travaux d'aménagement du dit tronçon de la route de Louversey dont le coût estimé s'élève à 7 927,32 € Ils correspondent aux dépenses suivantes (voir devis estimatif et schéma joints en annexe) :

POSTES	<u>Coût global hors taxes</u>	<u>Coût des travaux</u> Sur le tronçon de 90m de la rue
TRAVAUX		
Travaux de création d'un accotement avec bordures sur une longueur de 90ml	6 639,46 €	6 639,46 €
Travaux d'éclairage public (estimation SIEGE) sur 540ml de réseau	6 856,19 €	1 142,70 €
ETUDES		
Etude de la PVR pour 55ml+90ml	250 €	145,16 €
		7 927,32 €

Article 2 : fixe à 42 % la part du coût des travaux mis à charge du propriétaire foncier du terrain restant constructible, soit **3 329,47 €**

Article 3 : la propriété foncière concernée est située à l'Ouest de la route, représentant une superficie constructible de 4 711m² (voir schéma annexé) sur une profondeur de 60m.

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à **0,71 €**

Article 5 : décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice TP01. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol, la valeur de départ retenue pour l'indice TP01 étant 681,3 du mois de septembre 2011.

DELIBERATION N° 02/2012 CONCERNANT LA PVR SPECIFIQUE POUR L'AMENAGEMENT D'UN TRONÇON DE LA VOIE ET DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC, RUE DU FAILLE :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2° d, L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Vu la délibération du 1^{er} mars 2002 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de SAINTE-MARTHE.

Vu l'accord de M. BOURLIER de payer un équipement propre concernant la partie électrique.

Considérant que l'implantation de futures constructions dans la rue du Faille implique l'aménagement d'un tronçon sur une longueur de 55m de cette rue consistant en :

- la création d'un accotement côté Est.
- une partie des travaux de mise aux normes puis de création de nouveaux points lumineux, compris sur deux branches du réseau d'éclairage public et portant sur 540m au total.

Considérant que le côté Ouest de la rue est entièrement constitué de propriétés déjà bâties.

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 : d'engager la réalisation des travaux d'aménagement du dit tronçon de la rue du Faille dont le coût total estimé, s'élève à 4 410,24 € Ils correspondent aux dépenses suivantes (voir devis estimatif et schéma joints en annexe) :

POSTES	<u>Coût total</u> <u>hors taxes</u>	<u>Coût des</u> <u>travaux</u> Sur le tronçon de 55m de la rue
TRAVAUX		
Travaux de création d'un accotement avec bordures sur une longueur de 55ml	3 617,08 €	3 617,08 €
Travaux d'éclairage public (estimation SIEGE) sur 540ml de réseau	6 856,19 €	698,32 €
ETUDES		
Etude de la PVR pour 55ml+90ml	250 €	94,84 €
		4 410,24 €

Article 2 : fixe à 50 % la part du coût des travaux mis à charge du propriétaire foncier du terrain restant constructible, soit **2 205,12 €**

Article 3 : la propriété foncière concernée est située à l'Ouest de la rue, représentant une superficie constructible de 2 421m² (voir schéma annexé) sur une profondeur de 60m.

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à **0,91 €**

Article 5 : décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice TP01. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol, la valeur de départ retenue pour l'indice TP01 étant 681,3 du mois de septembre 2011.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Après négociation avec l'Entreprise GUERIN, présentation du nouveau devis concernant l'aménagement de sécurité sur la RD 140 à l'entrée de Sainte-Marthe qui est accepté pour un montant de 4 915,50 €H.T. (l'ancien devis était d'un montant de 5 833,50 €H.T.)
- Présentation du plan du projet de l'aménagement paysager à l'entrée de Sainte-Marthe réalisé par le C.A.U.E. de l'Eure.